



LE 2^{ème} TOUR DU CSE APPROCHE

VOTER CFTC POUR LES EMPLOYÉS et AGENTS DE MAÎTRISES

ON VOUS EXPLIQUE COMMENT VOTER EN QUELQUES CLICS

Au 1^{er} tour sur 2696 salariés, seul 960 se sont exprimés...

POURQUOI VOTEZ CFTC AU 2^{ème} TOUR !

VOTEZ POUR NOUS, C'EST VOTER POUR VOUS !

Pour continuer d'**AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL** (semaine de 4 jours, Week-end de repos par mois...), **POUVOIR D'ACHAT** (augmentation des salaires, revalorisation des primes, ...), **BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL** (For Me, ...) et **BIEN + ENCORE POUR VOUS...**

VOTEZ « BLEU » MASSIVEMENT !

LA CONNEXION → 3 POSSIBILITÉS

- 1^{ère} Possibilité** → **Vous utilisez le code d'accès que vous avez reçu à votre domicile :**
 → Indiquez votre code d'accès et votre matricule **et suivez la procédure.**
- 2^{ème} Possibilité** → **Vous n'avez pas vos codes avec vous**
 → Connectez-vous sur <https://thomgroup.paragon-election.com>
 → Renseignez les champs (nom, prénom, matricule, numéro de sécurité social, email).
- 3^{ème} Possibilité** → **Vous pouvez vous contacter à la hotline**
 → 09 72 30 55 63

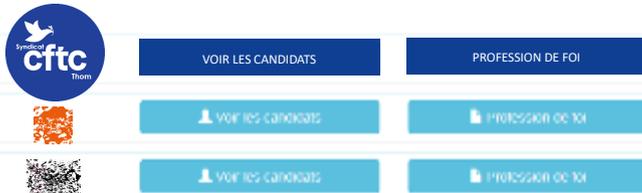
JE e-VOTE 2 FOIS CFTC POUR LES **TITULAIRES** et POUR LES **SUPLÉANTS**

1^{er} VOTE JE VOTE POUR LES TITULAIRES

CSE TITULAIRE 1^{ER} COLLÈGE et/ou 2^{ème} COLLÈGE

Election du 30/11/2023 à 8H00 au 05/12/2023 à 14H00

CHOISISSEZ LA CFTC (Les Bleus)



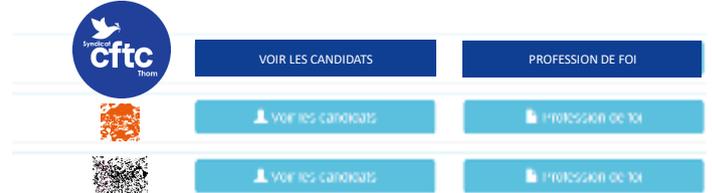
Après avoir sélectionné votre candidat vous le visualisez sous la forme d'un bulletin de vote vous pouvez
 « Voter pour la liste complète CFTC (les bleus) »

2^{ème} VOTE JE VOTE POUR LES SUPPLÉANTS

CSE SUPPLÉANT 1^{ER} COLLÈGE et/ou 2^{ème} COLLÈGE

Election du 30/11/2023 à 8H00 au 05/12/2023 à 14H00

CHOISISSEZ LA CFTC (Les Bleus)



Après avoir sélectionné votre candidat vous le visualisez sous la forme d'un bulletin de vote vous pouvez
 « Voter pour la liste complète CFTC (les bleus) »



www.CFTC-thom.fr

cftc.thom@gmail.com
06 82 72 27 78

DU 30 NOVEMBRE À 08h00
AU 5 DÉCEMBRE 2023 À 14h00

JE e-VOTE BLEU « CFTC » 2 FOIS au 2^{ème} TOUR

Pour la liste des titulaires et la liste des suppléants